

# Convention de Partenariat



## Contrat Territorial de l'Artisanat de la Communauté de Communes Vie et Boulogne

### Programme d'actions 2022

Version du 3 février 2022

Entre **la Communauté de Communes Vie et Boulogne**  
située 24 rue des Landes – 85170 LE POIRE SUR VIE

représentée par son Président en exercice, **Monsieur Guy PLISSONNEAU**,

et la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire – Vendée**  
située 35 rue Sarah Bernhardt – CS 90075 - 85002 LA ROCHE SUR YON Cedex

représentée par son Président en exercice, **Monsieur Daniel LAIDIN**,  
ci-après désignée « CMA Vendée »

Il a été convenu ce qui suit :

**Préambule :**

Avec près de **1000 établissements** recensés sur le territoire, l'artisanat est un acteur incontournable du développement économique de la Communauté de Communes Vie et Boulogne. **Plus de 3 000 actifs**, chefs d'entreprises, salariés, travaillent dans les métiers du Bâtiment, de l'Alimentation, de la Production et des Services. C'est aussi un opérateur majeur dans la transmission des savoir-faire via l'apprentissage. Au-delà de l'approche purement économique, les activités artisanales assurent des services de proximité et un lien social indispensables à la vie locale.

La CMA Vendée et la Communauté de Communes Vie et Boulogne ont engagé depuis 2013 un partenariat afin de développer des actions en faveur des artisans du territoire. Les deux parties souhaitent reconduire leur partenariat pour l'année 2022 dans les conditions définies ci-après.

## Article I – Contenu du partenariat

### Le projet 2022 : « Agir pour la performance des TPE de l'Artisanat de Vie et Boulogne »

#### Enjeu 1. Accompagner les TPE artisanales dans un environnement en mutation

Dans un contexte où le modèle économique et sociétale est en transition, les entreprises doivent s'adapter aux nouveaux marchés et penser/repenser leur métier, leur activité. Elles doivent relever de nombreux défis liés à la digitalisation de l'économie, aux nouvelles technologies, aux nouveaux modes de consommation, à la conquête de nouveaux marchés du local à l'international, à la transition énergétique et environnementale, ...

La majorité des dirigeants du secteur de l'Artisanat exercent seuls leur activité et ne disposent pas en interne des principales fonctions-supports.

La CMA Vendée a pour mission de **sensibiliser et d'accompagner** les entreprises artisanales à ces évolutions, afin de leur donner les moyens de développer leur activité, d'améliorer leur performance globale tout en s'adaptant aux mutations en cours.

#### NOS ACTIONS

L'action de la CMA Vendée vise à fédérer les chefs d'entreprises aux nouveaux enjeux économiques et à les accompagner dans leur transition écologique et numérique.

##### 1.1. Favoriser la transition écologique des entreprises artisanales

En lien avec le PCAET engagé par la Communauté de Communes Vie et Boulogne, la CMA Vendée propose de promouvoir 3 dispositifs auprès des entreprises du territoire :

- Eco-défis
- TPE-PME gagnantes sur tous les coûts
- Répar'acteurs

##### **Action 1.1.1 : Soutenir l'engagement des entreprises une démarche d'économie circulaire – Développement du label Eco-défis**

L'économie circulaire est un atout pour les entreprises artisanales, notamment pour se différencier et accroître leur compétitivité en améliorant leur image d'acteur innovant et responsable.

La CMA Vendée propose de développer **le dispositif « Eco-défis »** auprès des entreprises du territoire. Il s'agit de valoriser les artisans/commerçants qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement. L'objectif est de faire un état des lieux des pratiques environnementales de l'entreprise et d'engager le dirigeant dans un cycle d'amélioration continue et ainsi de faire évoluer ses pratiques.

Le label Eco-défis, soutenu par l'ADEME, permet à terme à l'entreprise de :

- maîtriser ses coûts ;
- valoriser son image auprès de sa clientèle ;
- agir et s'engager pour son territoire ;
- affirmer sa notoriété locale ;
- intégrer la protection de l'environnement dans son métier

Pour devenir éco-défis, l'entreprise doit choisir **3 défis** dans 3 thématiques différentes parmi les 7 proposées : **déchets, emballages, énergie, mobilité, eau, produits, sociétal & durable**.

Moyens mis en œuvre :

- **Sensibilisation et mobilisation des entreprises** : cette phase de prospection sera prise en charge par la CMA Vendée et s'appuiera sur différentes méthodes : mailing, phoning, réunion d'information des entreprises en lien avec les Unions de Commerçants et Artisans du territoire. En outre, la CC Vie et Boulogne s'engage à promouvoir l'opération éco-défis via son site internet, les réseaux sociaux et/ou son magazine d'information ; ou par prescription auprès d'entreprises identifiées ;
- **Accompagnement individuel en entreprise : le diagnostic initial** et l'appui à la mise en place des actions retenues seront réalisés par un conseiller en développement durable de la CMA Vendée – Durée : 2 jours (+ visite de renouvellement à N+1 et N+2) ;
- **Validation des dossiers lors d'un comité régional d'attribution** (CMA Pays de La Loire, ADEME, collectivités partenaires) ;
- **Promotion des entreprises labellisées** lors d'organisation d'évènements de remise du label en lien avec la CC Vie et Boulogne (point presse sur site ou réunion collective avec l'ensemble des entreprises labellisées), publication sur les réseaux sociaux et/ou site internet et/ou magazine d'information de la CCVB.

[Retrouvez éco-défis sur facebook](#)

Public : Dans le cadre de la présente convention, la prospection concernant le diagnostic Eco-défis se fera prioritairement en direction des artisans inscrits au RM et implantés sur Vie et Boulogne, mais les entreprises hors RM du territoire pourront aussi en bénéficier.

### **Action 1.1.2 : Promouvoir l'opération TPE-PME gagnantes sur tous les coûts**

La CMA Vendée, avec le soutien de l'ADEME, propose un accompagnement qui s'adresse aux entreprises (de moins de 20 salariés) souhaitant réaliser des économies tout en réduisant leur impact environnemental.

**L'objectif est d'évaluer les flux** (Energie, Déchets, Eau, Matières Premières) pour mieux connaître les consommations liées à l'activité de l'entreprise et les optimiser.

Un 1<sup>er</sup> RDV téléphonique sera effectué par un conseiller en développement durable de la CMA Vendée, à l'issue duquel il sera demandé à l'entreprise de fournir les factures correspondantes aux flux. Les dépenses et les consommations seront analysées afin de repérer les sources d'économie. L'entreprise disposera ainsi d'un plan d'actions personnalisé et chiffré faisant apparaître les gains pressentis. Une fois sa faisabilité validée, l'entreprise disposera d'un an pour mettre en œuvre le plan d'actions et bénéficiera d'un suivi régulier avec le conseiller CMA. L'accompagnement s'achèvera par une évaluation des résultats obtenus.

Durée de l'accompagnement « TPE-PME gagnantes sur tous les coûts » : 5 jours

Public : entreprises artisanales inscrites au RM (accompagnement pris en charge à 100%)

La Communauté de Communes s'engage à faire la promotion du dispositif « TPE-PME gagnantes sur tous les coûts » auprès des entreprises du territoire (en lien avec le PCAET), via son site internet, les réseaux sociaux et/ou son magazine d'information ; ou par prescription auprès d'entreprises identifiées.

[Découvrez les vidéos de promotion du dispositif sur artisanat.fr](#)

### **Action 1.1.3 : Valoriser l'adhésion des professionnels de la réparation à la marque Répar'acteurs**

Le dispositif « Répar'acteurs », soutenu par l'ADEME, encourage l'économie de proximité et la consommation responsable en prolongeant la durée de vie des biens de consommation courante et/ou leur réemploi. Il permet d'augmenter la visibilité des entreprises de la réparation (hors automobile) auprès du grand public et de les aider à devenir de véritables ambassadeurs sur leur territoire pour lutter contre le gaspillage, en encourageant à réparer plutôt que jeter.

Intégrer le réseau des Répar'acteurs c'est :

- Bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi individualisé par un conseiller en développement durable de la CMA spécialisé sur ce dispositif.
- Être référencé sur le site "[annuaire-reparation.fr](http://annuaire-reparation.fr)"(avec une parution en tête des recherches en qualité de " Répar'acteurs ").

- Valoriser l'obtention de la marque Répar'acteurs grâce aux réseaux de la CMA (page Facebook dédiée au dispositif).
- Bénéficier de formations courtes spécifiques aux besoins des professionnels de la réparation : stratégie commerciale, relation clients, réseaux sociaux, ...
- Rencontrer et échanger avec d'autres professionnels en intégrant le club " Répar'acteurs " animé par la CMA Vendée
- Participer à des événements de promotion de la réparation grand public.

L'attribution de la marque est validée par la signature d'une charte.

A ce jour, 8 entreprises sont labellisées « Répar'acteurs » sur le territoire de Vie et Boulogne (600 au niveau des Pays de la Loire).

La Communauté de Communes s'engage à faire la promotion du dispositif « Répar'acteurs » auprès des entreprises du territoire et auprès du grand public (en lien avec le PCAET) via son site internet, les réseaux sociaux et/ou son magazine d'information ; ou par prescription auprès d'entreprises identifiées.

[Téléchargez la plaquette de présentation du dispositif Répar'acteurs](#)  
[Plus d'infos sur artisanatpaysdelaloire.fr](#)

## 1.2. Favoriser la transition numérique des entreprises artisanales

En France comme dans le reste de l'Europe, les PME et a fortiori les TPE, accusent un retard de numérisation par rapport aux grandes entreprises. La crise sanitaire a montré que le numérique peut contribuer à une plus grande résilience de l'économie, en permettant des modes d'organisation flexibles et la vente à distance.

Même si les dirigeants des TPE sont conscients du caractère incontournable de la présence en ligne, ils ont souvent une perception assez floue des bénéfices des outils numériques ; ils manquent de stratégie numérique et ont des compétences et des moyens souvent insuffisants.

La numérisation des TPE est un axe important des mesures du plan FRANCE RELANCE qui prévoit notamment la réalisation de diagnostics numériques en partenariat avec le réseau des CMA.

### **Action 1.2.1 : Détecter les besoins/projets des entreprises en matière de transition numérique – Diagnostic numérique**

La CMA Vendée propose aux dirigeants des TPE de l'artisanat de Vie et Boulogne de bénéficier d'un RDV dans leur entreprise avec un conseiller de la CMA afin de réaliser un **diagnostic numérique** (durée 2h)

#### **Objectif :**

- Evaluer la maturité numérique du dirigeant en faisant le point sur ses pratiques, identifier les points forts et les pistes d'amélioration,
- Proposer un plan d'actions prioritaires personnalisé et adapté aux besoins de l'entreprise, avec des solutions concrètes pour progresser.
- Définir les modalités d'accompagnement pour la mise en œuvre des actions retenues : RDV conseil et/ou formation avec la CMA et/ou orientation vers des prestataires externes selon les besoins identifiés.

Le contenu du diagnostic permet d'aborder la place du numérique dans tous les domaines de l'entreprise.

Thématiques abordées lors de l'entretien avec le dirigeant :

- la situation globale de l'entreprise (activité, marché, clientèle)
- la stratégie et la vision du numérique du chef d'entreprise (priorités, freins, ...)
- la présence sur internet :
  - site web : site vitrine/marchand, référencement, contenu, architecture, identité visuelle, mesure du trafic, ...
  - plateformes en ligne : prise de rendez-vous, devis en ligne, market place, ...
  - réseaux sociaux : nature et fréquence des publications, mesure de fréquentation,...
- marketing digital : outils de gestion de la relation client, emailing, avis clients,...

- les outils de gestion / devis / facturation / paiement : logiciels de gestion intégré (EBP, CIEL,...), logiciel de caisse, ...
- la gestion RH : outils collaboratifs, recrutement en ligne,...
- la conception et la fabrication : logiciels de conception et de fabrication assistées par ordinateur (CAO, CFAO), machines ou outils à commande numérique, matériel connecté, logiciels métiers, impression 3D, ...
- la sauvegarde et la sécurité des données

Durée du diagnostic numérique : 1 jour (comprenant 1 RDV en entreprise + rédaction du rapport de synthèse et du plan d'actions personnalisés)

### 1.3. Favoriser le développement des micro-entreprises

La diversification des profils et des parcours des dirigeants combinée à l'augmentation des emplois indépendants impacte l'essor des initiatives dans les métiers de l'artisanat. Le territoire Vie et Boulogne enregistre plus d'une centaine de créations d'entreprise en moyenne par an, **dont près de 60% de micro entreprises.**

Il s'agit de détecter les besoins des micro-entrepreneurs implantés sur le territoire de Vie et Boulogne et de les sensibiliser collectivement, pour leur donner les moyens de développer leur activité, **d'améliorer leur performance globale** tout en s'adaptant aux mutations en cours.

A cet effet, la CMA Vendée propose de :

- réaliser au préalable une enquête auprès des micro-entrepreneurs du territoire
- promouvoir des ateliers collectifs thématiques auprès des micro-entrepreneurs du territoire

#### Action 1.3.1 : Enquête auprès des micro-entrepreneurs du territoire

##### Mieux connaître pour mieux agir

Par l'intermédiaire de son service « Observatoire », la CMA PDL dispose de bases de données, d'outils et de moyens humains lui permettant de réaliser des études, enquêtes et diagnostics socio-économiques à l'échelon des territoires.

**Un focus spécifique « micro-entrepreneurs »** sera réalisé sur les bases d'une enquête en ligne qui sera transmise aux entreprises du territoire actives au moment de l'enquête .

Le questionnaire portera notamment sur leurs projets de développement, leurs besoins en termes de formation ou d'accompagnement, leur éventuel changement de forme juridique.

Cette enquête pourra être élargie aux micro-entreprises hors RM (à cet effet, la Communauté de Communes Vie et Boulogne prendra à sa charge l'envoi d'un mailing aux entreprises hors RM dont elle dispose des coordonnées, et leur communiquera le lien vers le questionnaire).

L'ensemble des données seront traitées et restituées sous la forme d'un fichier pdf qui sera transmis à la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Les résultats de l'enquête pourront ensuite être utilisés pour prospecter auprès des micro-entreprises (cf.action1.3.2)

#### Action 1.3.2 : Ateliers collectifs dédiés aux micro-entreprises

En complémentarité et dans la continuité de l'enquête (cf. action 1.3.1), la CMA Vendée propose d'organiser **4 ateliers collectifs** thématiques susceptibles de répondre aux besoins des micro-entrepreneurs.

Ces rencontres collectives seront initiées et co-organisées par la CMA Vendée (en concertation avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne), en lien avec les réseaux d'acteurs locaux (associations de dirigeants/artisans/commerçants) et se dérouleront sur le territoire de Vie et Boulogne.

Les thèmes proposés, le format, les lieux et les dates seront définis en lien avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Durée des ateliers : de 1h à 2h maximum

**Exemples de thématiques pour des ateliers collectifs destinés aux micro-entrepreneurs (tous secteurs d'activité confondus)**

- ✓ Structurer votre démarche commerciale/relation client
- ✓ Est-ce le moment de faire évoluer votre statut juridique et fiscal (pourquoi et comment faire ?)
- ✓ Outils et usages numériques : les essentiels
- ✓ Performance de l'entreprise et santé du dirigeant : trouver votre point d'équilibre

Pour chaque événement retenu, la CMA Vendée propose de prendre en charge :

- la sélection de partenaires ou prestataires intervenants, animateurs,
- la création des invitations (la CCVB sera co-invitee et identifiée comme co-organisatrice de l'évènement avec la CMA Vendée)
- l'envoi de l'invitation via un emailing (à partir de la BDD adresses mails de la CMA Vendée) auprès des entreprises et des partenaires concernés

La CCVB relayera l'information auprès de ses contacts, et communiquera sur les événements via son site internet et/ou les réseaux sociaux.

Ces ateliers seront ouverts aux micro-entreprises hors RM (à cet effet, la Communauté de Communes Vie et Boulogne prendra à sa charge l'envoi des invitations aux entreprises hors RM dont elle dispose des coordonnées)

Selon les thématiques retenues, la CMA et la CCVB pourront convenir d'élargir certains ateliers à des TPE hors micro entreprises afin de donner davantage d'audience à ces événements.

La CCVB mettra une salle (équipée d'un vidéoprojecteur et d'une connexion internet) à disposition de la CMA Vendée selon les animations retenues.

*Les frais de réception (cocktail, « verre de l'amitié ») seront pris en charge par la CCVB.*

#### **1.4. Favoriser la formation continue des artisans et de leurs collaborateurs**

En fonction des besoins et projets identifiés lors d'entretiens avec les dirigeants, ceux-ci pourront être orientés vers une formation leur permettant d'acquérir ou de développer leurs compétences. A cet effet, la CMA Vendée propose des stages courts de 1 ou 2 jours sur des thématiques variées.

*Pour les dirigeants ayant le statut de Travailleur Non Salarié, ces formations sont en partie prises en charge par le Fonds d'Assurance Formation des Artisans, ou par les OPCO lorsqu'il s'agit de salariés (sous réserve de crédits disponibles).*

Dans le cadre de la mise en œuvre de formations décentralisées organisées par la CMA Vendée, la Communauté de Communes Vie et Boulogne s'engage à **mettre à disposition gratuitement une salle de réunion disposant d'un accès internet** et d'un vidéoprojecteur pour déployer des stages de formation ou ateliers collectifs.

Concernant l'accompagnement des **entreprises en difficulté**, dans le cas où un redressement est envisagé, le Conseiller en Développement d'entreprises interviendra aux côtés du dirigeant afin de l'aider à définir un plan de relance pertinent.

*La CMA PDL est identifiée comme interlocuteur référent dans le cadre de la Charte Régionale pour la prévention et l'accompagnement des entreprises en difficulté signée avec la Région des Pays de la Loire, la DIRECCTE et une quarantaine d'acteurs publics ou privés.*

## Enjeu 2. Animer le territoire en proximité autour de projets initiés par et pour le territoire de Vie et Boulogne

### NOS ACTIONS

Initier et impulser une animation économique locale au service des entreprises de l'artisanat du territoire de Vie et Boulogne

#### **Action 2.1 : L'animation du Territoire : présence d'un référent territorial**

Le Conseiller en Développement économique territorial de la CMA Vendée se trouve à l'interface des projets de développement économique de la Communauté de Communes Vie et Boulogne et des besoins exprimés par les chefs d'entreprise du territoire.

Relais entre la Communauté de Communes Vie et Boulogne et les entreprises du territoire, le Conseiller en Développement Economique et Territorial organise des rendez-vous conseil auprès des entreprises, promeut les actions de la CMA Vendée et du territoire, est à l'écoute des attentes, oriente en fonction des besoins exprimés auprès des services internes et/ou des partenaires.

Le Conseiller en Développement Economique Territorial assure la coordination et le suivi des objectifs et des réalisations définies dans la présente convention de partenariat.

Il pourra être amené à participer à des réunions initiées par des partenaires et acteurs locaux – (*Exemple : IVTL, Union des Artisans et commerçants, ...*)

#### **Action 2.2. : Animation collective territorialisée sur des thématiques d'actualité, adaptées à la TPE (sensibilisation, information – ateliers pratiques)**

La CMA Vendée peut être amenée à initier et organiser des **animations collectives** répondant aux préoccupations actuelles des acteurs du territoire. Ces animations peuvent prendre différents formats [ateliers collaboratifs, conférences, petits déjeuners, soirées, immersions en entreprise, visites d'entreprises témoins].

Concernant les micro-entrepreneurs, des ateliers leur seront spécialement dédiés (cf. action 1.3.2).

En outre, **en lien avec le PCAET**, la CMA pourra proposer des animations destinées à promouvoir la transition environnementale et énergétique auprès des acteurs économiques du territoire : présentation des dispositifs **Eco-défis**, **Répar'acteurs**, sensibilisation à la gestion des déchets des professionnels [recyclage, réduction, réemploi], gestion des flux, valorisation des artisans éco-responsables,...

La CMA Vendée pourra aussi organiser une ou deux animations à **destination des élus** en charge du développement économique sur le territoire (exemples : opération « vis ma vie d'artisan », visite du Centre de Formation d'Apprentis/URMA 85,...)

Les thèmes proposés, le format, les lieux et les dates seront définis en lien avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Pour chaque événement retenu, la CMA Vendée propose de prendre en charge :

- la sélection de partenaires ou prestataires intervenants, animateurs,
- la création des invitations (la CCVB sera co-invitee et identifiée comme co-organisatrice de l'évènement avec la CMA Vendée)
- l'envoi de l'invitation via un emailing (à partir de la BDD adresses mails de la CMA Vendée) auprès des entreprises et des partenaires concernés

La CCVB relayera l'information auprès de ses contacts, et communiquera sur les événements via son site internet et/ou les réseaux sociaux, et/ou son magazine d'information. Elle mettra une salle (équipée d'un vidéoprojecteur et d'une connexion internet) à disposition de la CMA Vendée selon les animations retenues. *Les frais de réception (cocktail, « verre de l'amitié ») seront pris en charge par la CCVB.*



### **Action 2.3 : Liste des établissements du territoire de Vie et Boulogne**

La liste nominative des établissements artisanaux en activité sur le territoire, actualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, sera livrée à la Communauté de Communes Vie et Boulogne sous format Excel. Cette liste comprendra pour chaque entité : SIREN/SIRET, raison sociale, adresse postale, forme juridique, codes et libellés activité (NAF/NAFA=APRM). Ne seront pas communiqués : les numéros de téléphone et adresses mail.

### **VOTRE INTERLOCUTEUR REFERENT à la CMA Vendée :**

Service Développement Economique et Territorial – 02.51.44.35.40

Catherine LICOT – Chargée de Développement Economique et Territorial - *Vendée Centre* et Chargée d'Etudes - [clicot@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:clicot@artisanatpaysdelaloire.fr)



## Article II - Modalités de mise en œuvre et de financement des actions

- La présente convention de partenariat est établie pour la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2022). Elle est renouvelable et prévoit un plan de financement prévisionnel (voir détail en annexe 1)
- Le budget global prévisionnel pour la période de référence s'élève à 29 140,00 €. **La Communauté de Communes Vie et Boulogne participe au financement des actions à hauteur de 9 140,00 €.** La CMA Vendée et autres partenaires participent à hauteur du solde suivant le plan de financement figurant ci-après en annexe 1.
- Un point d'étape intermédiaire sera réalisé en juin 2022. Un bilan des actions réalisées par la CMA Vendée sera établi à la fin de la période de référence et transmis au Président de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.
- Pour chaque accompagnement individuel financé par la Communauté de Communes Vie et Boulogne, une convention d'exécution tripartite sera signée entre la CMA Vendée, l'entreprise bénéficiaire et la Communauté de Communes Vie et Boulogne.
- Les crédits non consommés au titre d'une action pourront être réaffectés sur des actions pour lesquelles les objectifs prévus auraient été dépassés, dans la limite du budget global.
- Un bénéficiaire est susceptible de disposer d'une ou plusieurs actions selon les besoins de l'entreprise.
- Modalités de facturation :  
Les prestations réalisées par la CMA Vendée seront facturées à la Communauté de Communes Vie et Boulogne avant la fin de la période de référence en fonction des actions réalisées et du plan de financement approuvé pour la période de référence.
- Chacune des parties peut dénoncer, avant son terme, la présente convention dans sa globalité par un courrier recommandé avec accusé réception, sous réserve de s'acquitter d'un préavis de 3 mois.
- En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, qui ne pourrait recevoir de solution amiable, le Tribunal Administratif de Nantes est compétent.

Fait en deux exemplaires originaux, au Poiré sur Vie, le

**La Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
Pays de la Loire  
Vendée**

**La Communauté de Communes  
Vie et Boulogne**

Le Président,  
**Daniel LAIDIN**

Le Président,  
**Guy PLISSONNEAU**

## Annexe 1 – Plan de financement prévisionnel pour la période du 01/01/22 au 31/12/22

Tarifs en vigueur en 2022

### Enjeu 1. Accompagner les TPE artisanales dans un environnement en mutation

#### 1.1 Favoriser la transition écologique des entreprises artisanales

Action	Nombre de dossiers	Coût unitaire	Coût total	Prise en charge	
				CC Vie et Boulogne (30%)	CMA (20%) ADEME(50%)
1.1.1 Dispositif Eco-défis (diagnostic initial) <small>coût unitaire calculé sur la base de 2 jours par dossier pour un diagnostic initial</small>	10	1 360,00 €	13 600,00 €	4 080,00 €	9 520,00 €
Action	Nombre de dossiers	Coût unitaire	Coût total	Prise en charge	
				CC Vie et Boulogne (0%)	CMA (50%) Autres (50%)
1.1.2 TPE-PME gagnantes sur tous les coûts	Hors contractualisation. Action déployée sans aucune prise en charge de la CCVB				
Action	Nombre de dossiers	Coût unitaire	Coût total	Prise en charge	
				CC Vie et Boulogne (0%)	CMA (50%) Autres (50%)
1.1.3 Répar'acteurs	Hors contractualisation. Action déployée sans aucune prise en charge de la CCVB				

#### 1.2 Favoriser la transition numérique des entreprises artisanales

Action	Nombre de dossiers	Coût unitaire	Coût total	Prise en charge	
				CC Vie et Boulogne (0%)	CMA (56%) Autres (44%)
1.2.1 Diagnostic numérique <small>coût unitaire calculé sur la base de 1 jour par dossier</small>	10	680,00 €	6 800,00 €	- €	6 800,00 €

#### 1.3 Favoriser le développement des micro-entreprises

Action	Nbre d'actions	Coût unitaire	Coût total	Prise en charge	
				CC Vie et Boulogne (80%)	CMA Vendée (20%)
1.3.1 Focus micro-entreprises (enquête en ligne + mailing courrier) <small>coût forfaitaire</small>	1	1 870,00 €	1 870,00 €	1 496,00 €	374,00 €
Action	Nombre de jours	Coût unitaire	Coût total	Prise en charge	
				CC Vie et Boulogne (80%)	CMA Vendée (20%)
1.3.2 Ateliers collectifs dédiés aux micro-entreprises <small>sur la base de 4 ateliers par an - Durée des ateliers de 1h à 2h maximum - coût unitaire = 1,5 j par atelier incluant temps de préparation, temps intervention, envoi invitation aux ressortissants RM - frais de déplacement inclus (frais de réception/cocktail à la charge de la CCVB) - frais d'envoi aux entreprises hors RM à la charge de la CCVB</small>	6	680,00 €	4 080,00 €	3 264,00 €	816,00 €

### Enjeu 2. Animer le territoire en proximité autour de projets initiés par et pour le territoire de Vie et Boulogne

Action	Prise en charge				
	2.1 Animation Territoriale - Référent territorial	La CMAR prend à sa charge les temps du conseiller et du secrétariat, les déplacements et frais liés			
Action	Nombre de jours	Coût unitaire	Coût total	Prise en charge	
				CC Vie et Boulogne (0%)	CMA (50%) ADEME (50%)
2.2 Animations collectives en lien avec le PCAET <small>sur la base de 2 animations par an - coût unitaire = 1,5 j par rencontre incluant temps de préparation, envoi invitation, temps intervention, frais intervenant déplacement inclus (frais de réception/cocktail à la charge de la CCVB) - Thématiques en lien avec le PCAET : Eco-défis, Répar'acteurs</small>	3	680,00 €	2 040,00 €	- €	2 040,00 €
Action	Nbre d'actions	Coût unitaire	Coût total	Prise en charge	
				CC Vie et Boulogne (40%)	CMA Vendée (60%)
2.3 Liste des établissements artisanaux <small>coût forfaitaire</small>	1	750,00 €	750,00 €	300,00 €	450,00 €

#### En synthèse

Coût total	Prise en charge	
	CC Vie et Boulogne	CMA Vendée et autres partenaires
<b>29 140,00 €</b>	<b>9 140,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>